

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux novembre, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUNEUF DE GALAURE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Raphaël BRUN, Maire,

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
présents : 17
votants : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 Novembre 2021.

Présents : MM BARNAUD, BELIC, BENOÎT, BLAIN, BONIN, BOUCHET, BREGOLI, BRUN, BURLON, CHELS, COQUERAY, CURCIO, MARGARITO, ROBERT, SAADI, SANDON, SHERWIN.

Excusés : Mme VIGIER (pouvoir à Mr BRUN)

Absent : Mr MENAGER

Secrétaire de séance : Mme BARNAUD

Objet : ACHAT LIVRES POUR CADEAU DE MARIAGE (DCM 01)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme GIROUX a écrit un livre sur CHATEAUNEUF DE GALAURE.

Etant de belle facture, il propose d'en acheter 50 afin d'en offrir un aux futurs mariés à l'occasion de la cérémonie de leur mariage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité de ses membres présents** :

- **VALIDE** la proposition ci-dessus.

Objet : PLAN D'EAU PRE COSSIN CONVENTION LA CARPE DE LORIS – RENOUELEMENT (DCM 02)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de renouvellement de la convention de mise à disposition de l'Association « La Carpe de Loris » de l'Etang dit de Pré Cossin qui relève du Domaine Privé de la Collectivité.

Après visite sur place et constat du bon entretien de l'étang, il propose la prolongation de cette convention pour une nouvelle durée d'un an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité de ses membres présents** :

- **VALIDE** le renouvellement de la convention précaire et révocable originale pour une durée d'un an soit jusqu'au 15 octobre 2022

Objet : ENTRETIEN DU CR 18-1 – IMPASSE DES COTES (DCM 03)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention à intervenir entre la Commune et l'occupant de l'habitation sise 400 impasse des Côtes relative à l'entretien du Chemin Rural numéro 18-1.

Cette convention précise les modalités d'intervention des deux parties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité de ses membres présents** :

- **VALIDE** la convention précitée,

- **DONNE** mandat à Monsieur le Maire pour la signer et toutes pièces relatives à la présente.

Objet : SERVICE EAU – TARIFS – REVISION (DCM 04)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la collectivité a toujours recherché en termes de tarifs pratiqués un équilibre entre son propre service et celui du SIEVG affermé à la Sté VEOLIA.

Les tarifs du SIEPVG étant les suivants :

	HT	TTC
Vente en gros – prix du m3 eau	0.8775	0.9258
Particuliers – prix du m3 eau	1.2057	1.2720
Vente en gros et particuliers : abonnement	38.90	41.04

Il propose de relever les tarifs du service communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 17 voix pour et 1 abstention** :

- **REVISE** les tarifs suivants avec effet de la clôture de la facturation 2020-2021 :

	Tarif TTC 2016/2021 DCM 02/02/17	Nouveau tarif TTC
Prix du m3	0.90 €	1.00 €
Forfait location compteur	25.00 €	27.00 €

Objet : SUBVENTION COMMUNALE 2021 (DCM 05)

Sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après avoir examiné la demande présentée et en avoir délibéré, **à l'unanimité de ses membres présents** :

ALLOUE la subvention de fonctionnement suivante au titre de l'exercice 2021 :

- LA COOPERIE 150,00 €

TOTAL.....150,00 €

Objet : ENCAISSEMENT CHEQUE (DCM 06)

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité de ses membres présents**:

- **ACCEPTE** d'encaisser sous compte 773 :

- La somme de 21.00 euros proposée par le centre des finances publiques, correspondant à un dégrèvement de taxe foncière relatif à la sécheresse sur l'année 2020.

DELIBERATIONS 01 A 06

PRESENTS	SIGNATURE ou cause empêchement signature
BARNAUD	
BELIC	
BENOÎT	
BLAIN	
BONIN	
BOUCHET	
BREGOLI	
BRUN	
BURLON	
CHELS	
COQUERAY	
CURCIO	
MARGARITO	
ROBERT	
SAADI	
SANDON	
SHERWIN	